



Centre de ressources midi-pyrénéen
POUR LES ACTEURS DE LA COHESION SOCIALE

Politique de la Ville ■ Prévention et sécurité ■ Accès aux savoirs de base

L'ÉVALUATION DES CUCS « EDUCATION ET REUSSITE EDUCATIVE »

ATELIER THEMATIQUE REGIONAL N°1
MARDI 25 NOVEMBRE 2008

DOSSIER DU PARTICIPANT

RESSOURCES & TERRITOIRES
TOULOUSE, IFRASS

→ **LE PRE : UN DISPOSITIF ÉDUCATIF** doc 1

- ● **Le Programme de Réussite Éducative : un dispositif éducatif de la Politique de la Ville.** RESSOURCES & TERRITOIRES.

FichExpérience, septembre 2007, 2 p.

→ **ARTICLES**..... docs 2&3

- ● **Réussite éducative et Projet Educatif Local.**

Yves GOEPFERT.

In VEI, VEI - Enjeux, mars 2003, n° 132, p. 231-244

<http://www.cndp.fr/archivage/valid/81679/81679-12510-15848.pdf>

- ● **L'AFEV, un « tiers éducatif fort ».**

Thibault RENAUDIN. Le Monde, 29 octobre 2008

→ **RESSOURCES-DOC** doc 4

- ● **Ressources bibliographiques localisées** sur le thème de la Réussite éducative.

→ **LEXIQUE DE BASE**doc 5

- ● **Quelques notions clés autour de la Réussite Educative.**

Le programme de Réussite éducative Un dispositif éducatif de la Politique de la Ville.

Septembre 2007

Références

✓ Créé dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale, 2 janv. 2005

✓ Loi de Programmation pour la cohésion Sociale, 18 janv. 2005

✓ Circulaire de mise en œuvre des programmes 15 et 16 du Plan de cohésion sociale. Programme de réussite éducative, 27 avril 2005.

✓ Circulaire du 13 juin 2005, relative à la loi de programmation pour la cohésion sociale (dispositifs de réussite éducative)

❖ **Constat** : « *Un enfant n'est pas simplement un élève* », comme le rappelle Dominique Glasman en commentant un texte ministériel. « *Trop d'entre eux rencontrent encore des difficultés dans leur parcours...* », Circulaire du 13 juin 2005, Ministère de l'Emploi et Ministère délégué à la Cohésion Sociale.

❖ Les enjeux, les défis :

Accompagner, sur 5 ans, 200 000 enfants et adolescents (de 2 à 16 ans) ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement, et qui présentent des signes de fragilité, habitant en ZUS ou scolarisés dans un établissement relevant de l'Éducation prioritaire.

Le principal défi de cet accompagnement, qui constitue son originalité : la prise en compte de l'enfant dans sa **globalité**, dans ses **différentes dimensions, son environnement social et familial** mais également un **parcours individualisé, personnalisé**, « sur mesure », en fonction de la singularité de chaque situation.

❖ Organisation :

▪ Mise en place d'**Équipes locales de Réussite Éducative** (750 annoncées d'ici fin 2009) et recrutement du **coordonnateur**, chargé du pilotage du projet et de la coordination du réseau d'acteurs de l'équipe pluridisciplinaire.

▪ Celle-ci a pour mission d'agir, hors temps scolaire, sur tous les leviers qui participent à l'épanouissement de ces enfants et adolescents fragilisés : éducation, santé, culture, sport... Cela suppose la mise en place d'un réseau élargi d'intervenants, agissant en partenariat : État, commune, Conseil Général, CAF, professionnels de la petite enfance et de l'adolescence, associations, qui se mobilisent autour de situations individuelles des enfants en difficulté. Le « secret partagé » au sein du réseau de partenaires, conclu par une charte de confidentialité, doit

permettre d'assurer un accompagnement personnalisé tout en garantissant le respect de la vie privée des familles.

▪ Par ailleurs, le volet éducatif du Plan de Cohésion Sociale comprend d'autres actions telles que la création d'Internats de Réussite Éducative et le développement de partenariat avec de grandes écoles.

❖ Les étapes du parcours de Réussite éducative :

Après le « **repérage** » d'une situation pouvant relever d'une prise en charge dans le cadre du PRE (par un travailleur social, médecin, animateur, enseignant, chef d'établissement, infirmière, etc.-), il s'agit d'**orienter** la famille vers l'équipe de réussite éducative, qui procède alors à un **diagnostic complet de la situation** de l'enfant afin de lui proposer le **parcours de réussite éducative le plus adapté** à sa situation.

Il s'agit de déceler ce qui entrave la réussite de l'enfant, et d'identifier les actions pouvant répondre à ses besoins comme à ceux de sa famille. Cela concernera par exemple un **accompagnement scolaire**, une **aide à la parentalité**, des **animations socio-éducatives** (activités récréatives), **une prise en charge médico-sociale** (prévention bucco-dentaire, apprentissage des règles d'hygiène, alimentation, pédopsychiatrie, orthophonie, dyslexie, fragilité psychologique, éducation à la santé...), sous la forme d'actions individuelles ou collectives. Dans le cas où les réponses n'existent pas ou si elles se trouvent trop éloignées du territoire du PRE, celui-ci peut les créer sur place avec des financements adaptés. Le parcours de réussite éducative sur mesure de l'enfant ainsi établi et basé sur des objectifs clairs évalués périodiquement, un « **référént de parcours** » est choisi afin de veiller au bon déroulement des actions entreprises. Une **évaluation**, au terme du parcours prévu, viendra identifier les progrès réalisés et cibler les besoins d'aide encore nécessaires.

❖ Diagnostic territorial et Evaluation :

Un diagnostic territorial préalable est élaboré, soit dans le cadre spécifique de la Réussite Éducative, soit par le biais des bilans d'autres dispositifs existants (Contrat Éducatif Local, Réseau d'Éducation Populaire...) Ce diagnostic met le doigt sur les besoins et les ressources propres au Territoire.

Plus complexe encore que celle de la réussite scolaire, l'évaluation de la réussite éducative s'appuiera sur une définition préalable de ses objectifs, et pour cela cernera les contours de son action : travail scolaire, santé...des indicateurs nationaux, mentionnés dans la convention pluriannuelle, détermineront les critères permettant un suivi et une évaluation des dispositifs.

❖ Structure et Financement :

Les PRE sont obligatoirement portés par une structure juridique ayant une comptabilité publique : Caisse des écoles, centre communal d'action sociale (CCAS), établissement public local d'enseignement (EPL), groupement d'intérêt public (GIP). Elle reçoit directement les financements accordés par l'État via une convention pluriannuelle signée avec le préfet de département, en tant que délégué de l'Agence pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (ACSé).

La subvention accordée au projet de Réussite éducative dépend de son amplitude, du territoire couvert, du nombre d'enfants et adolescents concernés. Elle peut être complétée par d'autres financements, lorsque les projets s'inscrivent au sein d'un projet éducatif global mobilisant un dispositif contractuel préexistant (CEL, CLAS...)

D'ici 2009, 1469 millions d'euros seront consacrés à la Réussite Éducative pour les trois actions évoquées. En 2006, 99 millions d'euros ont été accordés à ce programme national, dont la majeure partie (89 millions) pour les Equipes de R.E., et 10 millions pour les internats.

Politiques Educatives Territorialisées

Le PRE rejoint la famille nombreuse des dispositifs du champ Education. Pour mémoire citons d'autres dispositifs qui relèvent, eux, du droit commun, et qui s'articulent avec le PRE :

PEL, CEL
CLAS
Collège Ambition Réussite
Lycées de l'excellence
Classes- relais
Internat de Réussite Éducative
Zone d'Éducation Prioritaire (ZEP), Réseau d'Éducation Prioritaire (REP)
École Nationale de la 2^{ème} Chance

Les dispositifs de Réussite Éducative en Midi Pyrénées au 1^{er} janvier 2007 :

Haute Garonne :

Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse (Tournefeuille, Balma, Cugnaux, Colomiers)
Toulouse (quartiers prioritaires)
SICOVAL (Ramonville St Agne, Castanet Tolosan, Ayguesvives)

Hautes Pyrénées :

Tarbes

Tarn :

Albi St Juéry

Carmaux

Castres

Mazamet- Aussillon Labruguière

Tarn et Garonne :

Montauban

Source DIV

Documentaires

« **Mettre en œuvre un Projet de Réussite Éducative** ». Guide Méthodologique. Paris, les éditions de la DIV, juin 2007.

« **Un an après : problématique du Programme de Réussite Éducative** ». Conférence de Dominique GLASMAN, 1^{ères} Rencontres nationales de la Réussite Educative, 29 juin 2006.

« **Le Programme de Réussite Éducative : mise en place et perspectives** ». Rapport pour la DIV d'Odile JOLY-RISSOAN, sous la dir. de Dominique GLASMAN, juin 2006.

« **Vers l'éducation partagée** : des contrats éducatifs locaux aux projets éducatifs locaux ». Injep/ Sceren, Les cahiers de l'action n°7, 2006.

Sites

→site de la DIV avec accès au portail de ressources.

<http://i.ville.gouv.fr/>

→site pédagogique du ministère de l'Éducation Nationale.

<http://eduscol.education.fr>

→site du GIP R&T

<http://www.ressources-territoires.com/>

→site de l'association nationale des directeurs de l'éducation des villes de France.

<http://www.andev.fr/>

→site du centre Alain Savary

<http://centre-alain-savary.inrp.fr/CAS>

Mots clés

- Projet Éducatif Local
- Accompagnement personnalisé
- Charte de confidentialité
- Relation avec les familles

Fiche établie par Bénédicte Vannson, R&T, sept. 2007.

→ ARTICLES docs 2&3

DOC 2

● ● **Réussite éducative et Projet Educatif Local.**

Yves GOEPFERT.

In VEI, VEI - Enjeux, mars 2003, n° 132, p. 231-244

<http://www.cndp.fr/archivage/valid/81679/81679-12510-15848.pdf>

DOC 3

● ● **L'AFEV, un « tiers éducatif fort ».**

Thibault RENAUDIN. Le Monde, 29 octobre 2008

http://www.afev.org/index.php?page=fr_derniersarticles

RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES LOCALISEES SUR LE THEME DE LA REUSSITE EDUCATIVE



RESSOURCES DOCUMENTAIRES : TEXTES OFFICIELS, BIBLIOGRAPHIE, REFERENCES DE SITES INTERNET

► **Documents disponibles en ligne sur le site de la Délégation Interministérielle à la Ville et portant sur la Réussite éducative ou PRE – Projet de Réussite éducative - :**

<http://www.ville.gouv.fr/>

[Dossier en page d'accueil : Dossiers thématiques / Education / Réussite éducative].

•• **Rencontres nationales de la réussite éducative.** Organisées à l'initiative du ministère de la Cohésion sociale et de la DIV, Jeudi 29 juin 2006.

Les 1ères Rencontres nationales de la réussite éducative se sont déroulées le 29 juin 2006. Elles ont permis de réunir tous les acteurs concernés par ce dispositif initié dans le cadre du Plan de Cohésion sociale de Jean-Louis BORLOO.

•• **Synthèse des rencontres nationales de la réussite éducative.**

Paris : Délégation Interministérielle à la Ville, juin 2006. 15 p.

•• **Rapport sur le programme de réussite éducative : mise en place et perspective.**

Odile JOLY-RISSOAN ; sous la dir. et avec la collaboration de Dominique GLASMAN. Rapport pour la Délégation Interministérielle à la Ville. Juin 2006, 57 p.

<http://i.ville.gouv.fr/divbib/doc/rapDIV12-07-06.pdf>

•• **Un an après : problématique du PRE.** 1ère rencontre nationale de la réussite éducative du 29 juin 2006. Conférence de Dominique GLASMAN. 9 p.

► **Documents accessibles depuis la Base de Données de la Ville :**

<http://i.ville.gouv.fr/>

•• **Rencontres Nationales des Coordonnateurs de Veille et de Réussite Educative.**

Actes de la rencontre organisée à Courcouronnes, le 24 novembre 2006.

GIP ESSONNE. Courcouronnes : GIP ESSONNE, janvier 2006. 81 p.

http://i.ville.gouv.fr/divbib/doc/Actes_Courcouronnes_2006.pdf

•• **Le programme de réussite éducative : mise en place et perspectives.**

Odile JOLY-RISSOAN ; Dominique GLASMAN, sous la dir. de. Rapport pour la Délégation Interministérielle à la Ville. Université de Savoie, Faculté Lettres Langues Sciences Humaines, Juin 2006, 51 p.

<http://i.ville.gouv.fr/divbib/doc/rapDIV12-07-06.pdf>

•• **Dispositifs de réussite éducative du plan de cohésion sociale**

Dossier documentaire [En ligne]. Pages consultées le 05 avril 2007.

Paris : Direction Générale de l'Enseignement Scolaire, Fév. 2006. 1 Page écran.

<http://eduscol.education.fr/D0220/accueil.htm>

••**La réussite éducative.**

Dossier de presse [En ligne]. Pages consultées le 05 avril 2007.

Paris : Ministère de l'emploi, de la Cohésion Sociale et du logement, Septembre 2005, 30 p.

<http://www.cohesionsociale.gouv.fr/IMG/pdf/reussite-educative-dossier-presse.pdf>

► **Documents disponibles et consultables à l'espace documentaire de R&T**

OUVRAGES / DOCUMENTS METHODOLOGIQUES

••**Guide-Méthode évaluation : Programme de Réussite éducative 2007-2009.**
Réseau de coordonnateurs. Jean-François BERNOUX. Évry : Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne, 2008. 38 p.

••**Canevas d'évaluation.** Document complémentaire du Guide--méthode / Réseau de coordonnateurs. Jean-François BERNOUX. Évry : Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne, 2008. 14 p.

••**Mettre en oeuvre un projet de réussite éducative.**

Guide méthodologique.

Paris : Les éditions de la DIV, juin 2007. Collection Repères. 178 p.

••**Cahier des clauses particulières, relatif à une évaluation de la mise en œuvre du programme de réussite éducative (programmes 15 et 16) initiés dans le cadre du plan de cohésion sociale.** Évaluation de la mise en œuvre du programme « réussite éducative ». Paris : DIV, 16 janvier 2006, 13 p. (14 annexes).

••**Projet de réussite éducative.** Document support pour l'élaboration d'un projet de réussite éducative.

Paris : DIV, Février 2005. 7p.

http://i.ville.gouv.fr/divbib/doc/dossier_projet_RE.pdf

REVUES, LETTRES

•• **Dossier : école et Politique de la Ville.**

Le Bulletin d'Information de l'Inspection académique de la Haute-Garonne, juin 2006, n°83, p.42

•• **La réussite éducative, un an après.**

La lettre de la DIV, juin 2006, n°111

•• **Accompagner la réussite éducative.**

Comme la Ville, 2005, n°18, 22 p.

ARTICLES

•• **Tours fait le choix de l'internat pour la réussite éducative.**

La gazette des Communes, 20 août 2007, n°31/1897, p. 31

•• **Zoom sur le métier de coordonnateur. Programmes de réussite éducative.**

La gazette des Communes, 2 avril 2007, n°14/1880, p. 66

•• **Le programme « réussite éducative » trop focalisé sur les activités scolaires**

ASH, 22 décembre 2006, n° 2485

•• **Réussite éducative. 80 000 enfants et adolescents bénéficiaires.**

La gazette des Communes, 16 octobre 2006, n°14/1857, p. 19

•• **Vers une extension progressive des programmes personnalisés de réussite éducative.**

ASH, 8 septembre 2006, n° 2468

•• **La mise en œuvre du programme de « réussite éducative » à nouveau explicité par la DIV.**

ASH, 24 février 2006, n°4444, p.21

•• **La Délégation Interministérielle à la Ville prépare la mise en place des « dispositifs de réussite éducative ».**

ASH, 25 février 2005, n°2396, p.13

•• **Réussite éducative et projet éducatif local.**

Yves GOEPFERT.

In VEI, VEI-Enjeux, mars 2003, n° 132, p. 231-244

<http://www.cndp.fr/archivage/valid/81679/81679-12510-15848.pdf>

COLLECTIONS DES AUTRES CENTRES DE RESSOURCES

•• **La réussite éducative à l'épreuve du terrain.**

Nord-pas-de-calais : IREV, Institut régional de la Ville. Coll. Repères pour Agir, n°1. 103 p.

Pour télécharger le bon de commande :

http://www.irev.fr/fr/actu/details_irev.aspx?id=1073

•• **Le Projet de Réussite éducative. Points de repères pour agir. Synthèse des Ateliers permanents 2006-2007.**

CR-DSU Rhône-Alpes.

Les échos...des ateliers permanents du CR-DSU, juin 2007, n°1. 19 p.

A télécharger sur le site web du CR-DSU, rubrique Agenda :

http://www.crdsu.org/agenda/jdc_agenda.htm

•• **La réussite éducative, nouveau regard, nouveaux modes d'intervention ?**

Synthèse du petit-déjeuner du Pôle du 24 octobre 2006. Petit déjeuner du pôle du 24 octobre 2006.

Pôle de Ressources Départemental Ville et Développement Social du Val d'Oise, mars 2007. 4 13 p.

•• **La réussite éducative.**

Paris : Profession Banlieue, juillet 2006. 4 p. (Coll. Les après-midi de PB, n°5).

•• **Comprendre et agir contre le décrochage éducatif.**

PAN-GRAMME, Lettre d'information du Centre de Ressources Pays et Quartiers d'Aquitaine, novembre 2004, n°4, 4 p.

•• **Projet éducatif local et politique de la ville.**

Paris : Éditions de la DIV, juillet 2001. (Collection Repères), 40 p.

•• **Politique éducative de la ville.**

Ville École Intégration, mai 1999, n°177, p.70-198

→ **Pour tous les documents officiels (lois, décrets, circulaires,...), reportez-vous à la Base de données iville :**

1. Indiquer le mot-clé « réussite éducative » dans les champs titre

2. Dans le champ « Type de document », choisir « Texte législatif, circulaire ».
3. Sélectionner le thème « Éducation » dans le champ Thème.
4. Lancer votre recherche !

●●[Circulaire du 14 février 2006 relative à la mise en oeuvre du programme réussite éducative.](#)
DIV, Février 2006. 12 p.

●●[Décret n° 2005-1178 du 13 septembre 2005 relatif à la mise en oeuvre des dispositifs de réussite éducative et modifiant le décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement.](#)
Septembre 2005

●●[Arrêté du 2 août 2005 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 2005-909 du 2 août 2005 instituant une indemnité de vacation pour collaboration occasionnelle aux dispositifs de réussite éducative.](#)
Août 2005

●●[Décret n° 2005-909 du 2 août 2005 instituant une indemnité de vacation pour collaboration occasionnelle aux dispositifs de réussite éducative.](#)
Août 2005

●●[Circulaire concernant la mise en oeuvre des programmes 15 et 16 du plan de cohésion sociale. Programme de réussite éducative.](#)
Avril 2005

●●[Note de cadrage pour la mise en oeuvre du programme réussite éducative.](#)
Février 2005.

●●[Loi de Programmation pour la Cohésion Sociale, LOI n° 2005-32, J.O n° 15 du 19 janvier 2005 p. 864](#)
<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SOCX0400145L>

► SITES INTERNET A CONSULTER SUR LE SUJET ET AUTOUR DU THEME DE L'ÉDUCATION

●●**Ministère de l'Éducation Nationale**
<http://www.education.gouv.fr/>

●●**Site de l'ANDEV et son dossier sur la veille et les dispositifs de réussite éducative :**
<http://www.andev.com/fr/dossier38.html>

●●**Tout savoir ou presque sur la Réussite éducative :**
www.reussite-educative.net

●●**Des fiches régulièrement mises à jour par pour tout savoir sur l'éducation prioritaire :**
Lucienne Sida, membre du bureau de l'association OZP, Observatoire Zones Prioritaires
http://www.association-ozp.net/rubrique.php3?id_rubrique=96

●●**Site du Centre Alain Savary**
<http://centre-alain-savary.inrp.fr/CAS>

L'INRP est un Etablissement Public National à Caractère Administratif sous la tutelle du ministère de l'Éducation Nationale : il a vocation à développer et favoriser la recherche en éducation et formation.

●●**Site national sur l'éducation prioritaire**
<http://www.educationprioritaire.education.fr/>

••**Sur les politiques éducatives dans l'Académie de Toulouse**
<http://www.education.gouv.fr/>

► **BIBLIOGRAPHIES SELECTIVES ET SITE PERSONNEL D'AUTEURS :**

Dominique GLASMAN

•• BALLAIN René, Dominique GLASMAN, RAYMOND Roland.

Entre protection et compassion. Des politiques publiques travaillées par la question sociale.
(1980-2005).

Grenoble : PUG (Presses Universitaires de Grenoble), 2005. 344 p. (Symposium).

•• GLASMAN Dominique, BESSON Leslie.

Le travail des élèves pour l'école et en dehors de l'école. Chambéry : Laboratoire LLS (Langages, Littérature, Sociétés) – UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines – Université de Savoie, décembre 2004. 154 p. [pour le Haut Conseil de l'évaluation de l'école]. Disponible sur : http://cis.a.d.adc.education.fr/hcee/documents/rapport_Glasman_Besson.pdf

•• GLASMAN Dominique.

La lente émergence des politiques éducatives territoriales. In L'action publique et la question territoriale. Edited by Faure Alain, Douillet Anne-Cécile. Grenoble : PUG (Presses Universitaires de Grenoble), avril 2005, p. 107-130. (Symposium).

Philippe MERIEU

<http://www.meirieu.com/>

••**Faire l'École, faire la classe.** Paris, ESF, 2004.

••**Le monde n'est pas un jouet.** Paris, Desclée de Brouwer, 2004

••**L'école, mode d'emploi – des « méthodes actives » à la pédagogie différenciée**
ESF éditeur, Paris, 2000. 13^e édition, traduit en italien, en espagnol

••**Apprendre... oui, mais comment.**

Paris : ESF éditeur, Paris, 1999. 17^e édition, 1999, traduit en italien, en espagnol, en arabe et en anglais.

••**Le choix d'éduquer - Éthique et pédagogie.**

Paris : ESF éditeur, Paris, 1999. 7^e édition.

LEXIQUE DE BASE AUTOUR DE LA REUSSITE EDUCATIVE



• Le Programme de Réussite Éducative

Ce programme de réussite éducative désigne à la fois les programmes 15 et 16 du Plan de Cohésion Sociale (24 juin 2004) qui en comprend 20. D'une durée de 5 ans (2005-2009), ce sont des actions concrètes et un accompagnement individualisé de l'enfant ou de l'adolescent fragilisé (vivant sur un territoire ZUS ou scolarisé en ZEP ou REP) qui sont mis en œuvre de manière multi partenariale (État, commune, CG, CAF, professionnels de la petite enfance, associations, ...) sur 4 champs d'action : l'accompagnement scolaire, le socio-éducatif, l'aide à la parentalité, le médico-social.

http://www.cohesionsociale.gouv.fr/IMG/pdf/plan_cohesion_sociale_20_programmes.pdf

• Le projet de Réussite éducative

Le PRE est la déclinaison locale du programme. Dans le cadre de la réussite éducative, il s'appuie sur une structure juridique spécialement dédiée qui rassemble l'ensemble des institutions et des actions concernées ; la forme juridique de cette structure porteuse du projet et pilote, peut être une régie (0,36 %), un établissement public local d'enseignement (7,83 %), un GIP (Groupement d'Intérêt Public, 12,81 %), une Centre communal d'action sociale (34,52 %) ou bien une Caisse des Ecoles (44,48%).

En Midi-Pyrénées, une quinzaine de projets de Réussite éducative vont être mis en œuvre.

• L'Internat de réussite éducative

L'objectif du programme étant bien d'accompagner les enfants et les jeunes qui présentent des signes de fragilité dans un parcours de réussite, les établissements d'enseignement privés, publics ou autres structures à comptabilité publique offre la possibilité d'accueillir dans des internats ces jeunes filles et garçons. Il peut s'agir d'un internat déjà existant qui améliore ses services ou d'une nouvelle structure. Dans tous les cas, pour être éligible au programme, le projet doit proposer un cadre de vie et de travail stable avec des conditions d'encadrement et de soutien optimales. Les crédits de réussite éducative ne peuvent être utilisés que pour le fonctionnement ou l'aide à apporter aux familles.

• Les dispositifs de Réussite éducative

Le terme de « dispositif » introduit par la Loi de Programmation pour la Cohésion Sociale du 18 janvier 2005 désigne à la fois les Projets et les Internats de réussite éducative.

• Les équipes pluridisciplinaires de réussite éducative

Tout projet requiert une ou plusieurs équipes pluridisciplinaires et réunit au sein du réseau des professionnels de différentes spécialités et des intervenants du mouvement associatif. Les équipes de réussite éducative dans les territoires où elles sont opérationnelles ont un rôle primordial à jouer pour repérer les jeunes, filles et garçons, afin d'établir un diagnostic complet de la situation de l'enfant et proposer ainsi un parcours éducatif adapté en associant la famille. En matière de partage d'information, les acteurs locaux, fort de leurs expériences passées, ont rédigé des chartes de confidentialité.

• Le coordonnateur de réussite éducative : un nouveau métier ?

Le coordonnateur est la pièce maîtresse du projet ; il peut intervenir à plusieurs niveaux, celui du pilotage du projet, celui de la coordination du réseau d'acteurs dans l'équipe pluridisciplinaire, celui de «réfèrent du parcours», sans que toutefois il soit recommandé justement d'exercer pour le coordonnateur toutes ces fonctions à la fois. Sur 50 % du territoire national, le coordonnateur du projet est soit un technicien municipal soit un agent de l'Education nationale. Pour le restant du territoire, c'est un travailleur social ou un animateur culturel.

Lexique réalisé à l'aide de divers matériaux : la lettre de la DIV n°111 de juin 2006, Comme la Ville n°18 de juillet 2005, le site de l'Académie de Poitiers, l'incontournable guide méthodologique sur le PRE de la DIV, de juin 2007 et enfin de le dossier du participant remis lors des Rencontres Départementales du CLAS de la Haute-garonne des 19 et 20 octobre 2007(R&T).